



Bruxelles, le 17 juin 2022
(OR. fr)

10232/22

PE-QE 67

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen – Examen par le Coreper

Le Comité des représentants permanents est invité à examiner les projets de réponses aux questions avec demande de réponse écrite figurant dans les documents énumérés à l'annexe de la présente note.

En application de l'article 12, paragraphe 2, point a), du règlement intérieur du Conseil, la présidence a l'intention de proposer de recourir à la "procédure de silence" pour l'adoption des textes des réponses aux questions avec demande de réponse écrite susmentionnées.

Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen

- a) E-000901/2022 posée par Eugen Tomac (PPE)
Adhésion de la Roumanie à l'espace Schengen
10230/22 PE-QE 66
 - b) P-001337/2022 posée par Jean-Paul Garraud (ID)
Exigences sanitaires pour l'accès des médias à la réunion du Conseil européen du 16 décembre 2021
9381/22 PE-QE 61
 - c) E-001507/2022 posée par Gianantonio Da Re (ID)
Double siège du Parlement européen: augmentation inévitable des frais de gestion en raison du conflit russo-ukrainien
9569/22 PE-QE 62
 - d) P-001653/2022 posée par Eugen Jurzyca (ECR)
Action du précédent président du Conseil concernant Nord Stream
9592/2022 PE-QE 63
-